



Lille, 10 octobre 2023

Monsieur Damien CASTELAIN

Président de la MEL

**Objet : rémunération des agents -  
Courrier lu et remis aux élu-e-s lors du CST du 10 octobre 2023**

Monsieur le Président,

La campagne de communication « octobre rose » que vous déployez actuellement sur les écrans de la MEL nous rappelle que personne n'est à l'abri de la maladie.

La Métropole s'est engagée dans cette opération et organisera le 12 octobre différents événements pour communiquer auprès des agent-e-s.

Nous saluons l'engagement de la Métropole et la CGT MEL s'associe totalement à l'établissement pour inciter les agents à s'informer, et à se faire dépister et à faire dépister autour d'eux.

Parmi les actions qui seront déployées, une conférence se tiendra à Biotope ayant pour objet « *Comment réagir et accompagner une personne touchée par une longue maladie, quels sont les impacts sur la vie professionnelle ?* ».

Toutes celles et tous ceux qui ont été en contact avec la maladie n'ignorent pas qu'elle est un séisme dans la vie des malades et de leurs proches. D'autant que souvent, l'arrêt de travail ou le temps partiel thérapeutique imposé par la maladie, met l'agent et toute sa famille face à des difficultés matérielles qui les accablent un peu plus encore. La double peine ! Il est inadmissible qu'un agent déjà confronté à la douleur et aux angoisses ait à craindre pour sa rémunération, surtout si cette situation résulte d'un choix son employeur. Et nous déplorons que ce soit le cas à la MEL puisque vous avez fait le choix indécent de proratiser la partie indemnitaire de la rémunération des agent-e-s au temps de présence effectif lorsqu'ils se trouvent en temps partiel thérapeutique. Demander à vos cadres dirigeants d'arborer un ruban rose, c'est bien. Rémunérer totalement vos agent-e-s qui font face à la maladie puisque vous en avez le pouvoir depuis le décret 2021 997 de Juillet 2021 (plus de deux ans déjà !), c'est mieux. Sans quoi vous ajoutez aux problématiques médicales des problématiques financières.

Depuis cette date, pourtant, la MEL fait le choix consciemment de rogner le traitement de ses agents malades en temps partiel thérapeutique alors qu'elle pourrait maintenir à 100% leurs traitements. Il n'est jamais trop tard pour bien faire surtout s'il s'agit d'accompagner une personne touchée par une longue maladie et nous demandons, face à la gravité et l'urgence de la situation, qu'une délibération garantissant le maintien de salaire à 100% des agents soit prise dès le prochain conseil.

Nous vous avons déjà interpellé par l'intermédiaire du Vice-président aux Ressources humaines sur ce sujet sans succès. Nous renouvelons notre demande alors que votre campagne de communication de grande ampleur serait une occasion de mettre vos actes en adéquation avec vos paroles.

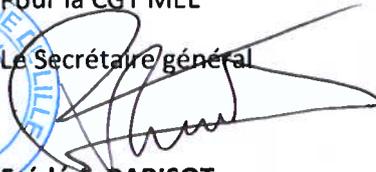
Nous avons aujourd'hui aligné nos revendications avec votre stratégie de communication interne, sur le cas des rémunérations des agent-e-s faisant face à la maladie.

Mais au-delà des questions de rémunération de ces collègues en particulier, la CGT appelle l'ensemble des agent-e-s à se mobiliser à l'occasion de la journée internationale et unitaire du 13 octobre prochain sur la question des salaires et des traitements.

Car pour ce qui vous concerne, malgré des annonces faites il y a presque un an et demi maintenant, aucune réponse n'a été donnée à l'intersyndicale qui revendique légitimement pour les agent-e-s de la MEL dans leur ensemble une révision à la hausse de l'ensemble du régime indemnitaire.

Nous profitons du CST de ce jour et des mots d'ordres déposés pour la mobilisation du 13 octobre et que je vous ai transmis à travers le préavis de grève que j'ai déposé la semaine dernière pour vous rappeler nos exigences.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la CGT MEL  
Le Secrétaire général  
  
★ Frédéric PARISOT